



COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
Nancy, le mardi 20 décembre 2022

## 84,34 M€ pour appuyer les projets des territoires

**Le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle vient d'adopter son nouveau dispositif de soutien aux projets des collectivités locales et des associations pour la période 2023-2028. Une ambition partenariale renouvelée qui se concrétise par un engagement financier en hausse de 20 millions d'euros.**

**Appui aux territoires 54** (AT54), c'est son nom, mobilisera 84,34 M€ sur 6 ans, soit 20 M€ de plus par rapport aux Contrats Territoires Solidaires (CTS) qu'il remplace. *« Il est marqué par la nécessité de faire des choix stratégiques pour l'avenir : celui de la **transition écologique**, mais également celui d'une **solidarité renforcée** avec les communes, tout particulièrement avec les plus petites et les bourgs-centres »*, indique Chaynesse Khirouni, présidente du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle.

### Des projets construits sur le dialogue

Ce nouveau dispositif a été élaboré à partir d'une concertation constructive avec tous les acteurs locaux. L'idée conductrice, c'est de jouer « collectif », en lien avec les maires, les élus, les responsables associatifs et de favoriser les démarches partenariales. *« Appui aux Territoires 54 offre un cadre de coopération qui nous permet de tenir compte des spécificités et enjeux de chacun des six territoires départementaux »*, précise André Corzani, vice-président du Conseil départemental délégué à l'Aménagement. Et d'ajouter : *« L'effort du Département se poursuit pour accompagner les actions territoriales dans les domaines de la culture, du sport, de l'éducation populaire, des solidarités ou de l'environnement, signe d'un soutien fort à toutes celles et tous ceux qui font la cohésion sociale et le vivre ensemble en Meurthe-et-Moselle. »*

### Une priorité : la transition écologique

*« Nous avons souhaité qu'une attention particulière soit accordée aux projets qui concourent à la transition écologique »*, insiste la présidente. Le dispositif intègre ainsi pleinement cet enjeu transversal et innove avec, entre autres, la création d'un bonus écologique pour les projets particulièrement performants. Par ailleurs, deux fonds dédiés sont créés au titre de l'appui aux projets territoriaux : un fonds d'aide en faveur des mobilités douces doté de 9 M€ et un fonds d'aide à l'investissement pour le sport doté de 6 M€.

## Une ingénierie et un accompagnement renforcés à tous les étages

Au-delà du financement, les porteurs de projets peuvent compter sur les services territoriaux et centraux du Département dans de nombreux domaines : infrastructures, mobilités, habitat, transition écologique, aménagement foncier, solidarités, culture, jeunesse, etc. Pour leur part, Meurthe-et-Moselle Développement (MMD 54) et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE 54) apportent leurs expertises en matière d'environnement, d'ingénierie financière, de gestion de l'eau ou de la voirie. De même, les partenaires associatifs soutenus par le Département, comme l'Association des Maires et des présidents d'intercommunalités et l'Association des maires ruraux de Meurthe-et-Moselle, l'Association des communes minières, Citoyens et Territoires Grand Est, les agences d'urbanisme, Lorraine Énergies Renouvelables et l'Agence locale de l'Énergie et du Climat concourent à ce « faire ensemble ».

### 5 fonds en investissement, 1 fonds en fonctionnement

#### INVESTISSEMENT

##### **Fonds Appui aux projets territoriaux : 39,8 M€**

Ce fonds multithématique est destiné à financer des projets d'investissement des collectivités locales et leurs groupements ou des associations.

##### **Fonds Solidarités communes : 8 M€**

Appui aux communes présentant plus de fragilités au titre de leur population et/ou de leur capacité financière.

##### **Fonds Appui aux bourgs-centres : 8 M€**

Pour revitaliser les villes à vocation de centralité, définies par les Schémas de cohérence territoriale (SCOT). Les opérations finançables portent sur l'amélioration du cadre de vie, les équipements, les espaces publics ou encore le logement.

##### **Fonds Appui aux centralités urbaines : 2,3 M€**

Il concerne le renouvellement urbain sur les 18 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPPV), ainsi que les cœurs de villes des 4 communes « relais » du Département : Longwy, Lunéville, Pont-à-Mousson et Toul.

##### **Fonds Appui après-mines : 1 M€**

Soutien aux communes soumises à un plan de prévention du risque minier et dont les surfaces bâties sont impactées à plus de 40 %.

#### FONCTIONNEMENT

##### **Fonds Appui à l'animation territoriale : 25,24 M€**

Il permet d'accompagner les initiatives à l'échelle des 6 territoires d'actions du Département dans les domaines de la culture, des solidarités, du sport, de l'éducation populaire et de l'éducation à l'environnement.